



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Formulaire reçu par les enseignants de l'université de Cergy

Question écrite n° 24822

Texte de la question

M. Michel Larive attire l'attention de M. le Premier ministre au sujet du formulaire reçu par les enseignants de l'université de Cergy visant à signaler les étudiants suspectés de radicalisation. Le 14 octobre 2019, les enseignants et l'ensemble des employés de l'université de Cergy recevaient un mail dans le cadre d'un « appel à vigilance », envoyé par la personne chargée de la sécurité au sein de l'établissement. Le message contenait un formulaire visant à détecter les « signaux faibles » de radicalisation « de personnes susceptibles d'être en cours de radicalisation » concernant les étudiants et personnels. Voici quelques exemples des signaux qui seraient susceptibles, selon la personne à l'origine de cette initiative, de déceler une radicalisation : changement de tenue vestimentaire, pour les hommes, « port d'une djellaba », « port de pantalon dont les jambes s'arrêtent à mi-mollets », pour les femmes, « apparition du port d'un voile », « port du niqab » ; « arrêt de consommation de boissons alcoolisées » ; « changement de comportement envers les femmes » ou encore « port de la barbe sans moustache ». Suite à l'émoi des professeurs de l'université, ce formulaire a été retiré de la circulation. Cette initiative a sans nul doute été encouragée par le climat délétère ambiant, porté par divers représentants de l'exécutif, à commencer par le Président de la République lui-même. En effet, le 8 octobre 2019, suite à l'attentat qui a frappé la préfecture de police de Paris, Président de la République a notamment prôné une « société de vigilance » face à « l'hydre islamiste », demandant à « chaque citoyen » de signaler des comportements suspects. Dans le contexte actuel, en pleine recrudescence de discours haineux, parfois ouvertement racistes, les pouvoirs publics ne devraient pas alimenter de telles dérives. Il souhaite savoir si M. le Premier ministre est en accord avec la diffusion de cette circulaire porteuse de la sémantique stigmatisante de l'extrême droite.

Texte de la réponse

Les services ministériels n'ont jamais édité, et a fortiori diffusé, aucun document visant à « signaler les étudiants suspectés de radicalisation ». Tout en rappelant que la lutte contre la radicalisation appelle la vigilance de chacun, le Gouvernement condamne, avec la plus grande fermeté, toute forme de préjugé et de discrimination.

Données clés

Auteur : [M. Michel Larive](#)

Circonscription : Ariège (2^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24822

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : [Premier ministre](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 novembre 2019](#), page 10205

Réponse publiée au JO le : [6 octobre 2020](#), page 6886